

ARTICLE 1. - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») de la société MEDISSIMO, SAS au capital de 2.525.000 €, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 434 856 209, dont le siège social est situé au Technoparc – 8 rue Charles Edouard Jeanneret, POISSY (78300) numéro de TVA intracommunautaire FR22 434 856 209 (« **MEDISSIMO** »), sont applicables à toute commande de produits (les « **Produits** ») de clients professionnels (le(s) « **Client(s)** »).

ARTICLE 2. - CONTRAT

- 2.1** Sauf indication contraire, les devis de MEDISSIMO sont valables pendant TRENTE (30) jours à compter de leur émission.
- 2.2** Pour les commandes effectuées via le site internet de MEDISSIMO, la création d'un compte professionnel est obligatoire. Conformément à l'article 1127-3 du Code civil, les Parties conviennent expressément de déroger aux dispositions concernées dudit Code relatives à la conclusion par voie électronique des contrats.
- 2.3** Toute passation de commande emporte adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV qui prévalent sur toutes stipulations contraires pouvant figurer sur les bons de commande du Client et/ou toutes conditions générales d'achat, sauf conditions particulières expressément acceptées par MEDISSIMO et le Client (les « **Parties** »).
- 2.4** Toute commande est soumise à l'acceptation expresse et écrite de MEDISSIMO. Le contrat est formé selon la confirmation pure et simple par MEDISSIMO de la commande du Client, et est constitué de la confirmation de commande et des CGV (le « **Contrat** »). Dès que le Contrat est formé, la vente devient définitive, ferme et non-révisable et ne peut plus être annulée.

ARTICLE 3. - PRIX - PAIEMENT

- 3.1** Les prix sont fixés selon les tarifs en vigueur au jour de l'offre, MEDISSIMO se réservant le droit de les modifier à tout moment, sous réserve des Contrats et devis en cours. Ils s'entendent nets, hors taxes (« **HT** ») et en euros. Sauf stipulation contraire, les prix n'incluent pas le coût du transport ainsi que les éventuels frais, taxes ou droits de toute nature, qui seront précisés sur les devis et confirmations de commande.
- 3.2** Sauf conditions particulières contraires expressément acceptées par MEDISSIMO, les Produits sont payables par carte bancaire, chèque ou prélèvement SEPA en intégralité lors de la commande. MEDISSIMO n'accorde pas d'escompte. La réception du paiement conditionne le traitement de la commande par MEDISSIMO.
- 3.3** En cas de retard de paiement, une pénalité de retard égale à TROIS (3) fois le taux d'intérêt légal, calculée *pro rata temporis*, sera exigible de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de QUARANTE (40) euros de frais de recouvrement, sans préjudice d'un complément d'indemnité sur justificatifs.
- 3.4** Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de tout autre droit et action entraînera : (i) la suspension de toutes les commandes en cours, et/ou (ii) la déchéance du terme et l'exigibilité immédiate de toutes les factures en cours si des conditions particulières ont été accordées.
- 3.5** En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de MEDISSIMO. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus ancienne.

ARTICLE 4. - LIVRAISON

- 4.1** Les Produits voyagent aux risques et périls du Client. Il appartient en toute hypothèse au Client de souscrire les assurances adéquates, et, en cas d'avaries ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par lettre recommandée AR auprès du transporteur dans les QUARANTE-HUIT (48) heures qui suivent la réception des Produits. Une copie des constatations et réserves doit être communiquée à MEDISSIMO dans les meilleurs délais.
- 4.2** En cas d'empêchement ou d'opposition à la livraison conforme au Contrat des Produits, les risques de perte et de détérioration des Produits seraient transférés au Client dès la notification de la capacité de MEDISSIMO à les livrer. Sans préjudice de tout autre droit à réparation, les frais de stockage seraient facturés de plein droit au Client et les Produits seraient facturés à l'échéance contractuellement prévue.
- 4.3** Sauf indication contraire de la confirmation de commande, les Produits sont livrés dans un délai de CINQ (5) jours ouvrés à compter de la confirmation de commande, sous réserve de l'exécution de ses obligations par le Client. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif uniquement et sont susceptibles de varier en fonction des contraintes de production et d'approvisionnement. Aucune pénalité de retard ne peut être réclamée en cas de non-respect des délais de livraison sans une mise en demeure préalable. Le Client ne pourra pas refuser de livraison partielle des Produits sans un juste motif.

ARTICLE 5. - RESERVE DE PROPRIETE

MEDISSIMO CONSERVE LA PROPRIETE DES PRODUITS JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX PAR LE CLIENT, EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRE, ETANT PRECISE QUE NE CONSTITUE PAS PAIEMENT AU SENS DE CETTE CLAUSE LA REMISE D'UN TITRE CREANT UNE OBLIGATION DE PAYER (TRAITES OU AUTRES). LE DEFAUT DE PAIEMENT DE L'UNE QUELCONQUE DES ECHEANCES POURRA ENTRAINER LA REVENDICATION DES PRODUITS OU DE LEUR PRIX ET LA RESOLUTION DU CONTRAT. EN CAS DE SAISIE OU DE TOUTE AUTRE INTERVENTION D'UN TIERS, LE CLIENT EST TENU D'EN AVISER IMMEDIATEMENT MEDISSIMO.

ARTICLE 6. - GARANTIE

6.1 MEDISSIMO garantit au Client la conformité des Produits au Contrat conformément aux dispositions légales et réglementaires impératives en vigueur, notamment contre les vices cachés affectant les Produits.

Les stipulations qui suivent ne font pas obstacle à l'application, le cas échéant, des dispositions impératives, en particulier des garanties des vices cachés et des produits défectueux.

6.2 Le Client devra fournir toute justification par écrit quant à la réalité des défauts allégués et préciser le numéro de la commande, au plus tard CINQ (5) jours après l'apparition du défaut, toute vérification ou analyse effectuée restant à sa charge et devant être réalisée immédiatement après la réception des Produits.

6.3 L'accord préalable et écrit de MEDISSIMO est nécessaire pour tout retour de Produit. A défaut, tout Produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition du Client à ses frais et risques, et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Le Client supportera la charge des frais et les risques de transport et/ou de stockage du retour des Produits.

Dans le cas où MEDISSIMO constaterait un vice ou une non-conformité des Produits livrés, le Client pourra obtenir en priorité le remplacement des Produits, leur réparation, une réduction de prix proportionnée au défaut ou le remboursement des Produits. **6.4** Le cas échéant, le Client renvoie le Produit et ses accessoires dans l'emballage d'origine, au siège social de MEDISSIMO. MEDISSIMO lui recommande de bien l'emballer (intérieur et extérieur : l'emballage d'origine doit être lui-même emballé dans un carton adapté au transport), ainsi que de l'assurer.

6.5 MEDISSIMO n'est pas responsable pour les cas où les dommages résultent (i) de la mauvaise conservation, utilisation et/ou transport des Produits par le Client, (ii) de la modification des Produits par le Client, ou (iii) de l'usure normale des Produits. Le Client est seul responsable du choix des Produits, de la vérification préalable de la compatibilité des Produits commandés à l'usage auquel il les destine et de leur conformité aux normes spécifiques exigées pour leur utilisation.

6.6 Le montant des indemnités ou dommages et intérêts dus au titre du Contrat ne pourra excéder le prix des Produits en cause. Toute responsabilité au titre des dommages consécutifs ou indirects, de pertes de profit, pertes en chiffre d'affaires, pertes de chances ou atteinte à l'image de marque est expressément exclue.

6.7 Certains Produits peuvent bénéficier d'une garantie commerciale accordée par le constructeur, dont l'étendue et la durée diffèrent selon les produits et les marques. Le cas échéant, la garantie commerciale n'est pas assurée par MEDISSIMO, mais directement par le constructeur concerné. Le Client devra contacter le service client au 01 3006 3006, afin d'en bénéficier.

ARTICLE 7. - PROPRIETE INTELLECTUELLE - CONFIDENTIALITE - DONNEES PERSONNELLES

7.1 Propriété intellectuelle. MEDISSIMO est et demeure seule titulaire de ses droits de propriété intellectuelle. Sauf accord contraire expressément accepté par MEDISSIMO, la vente des Produits ne confère aucun droit au Client sur les droits de propriété intellectuelle de MEDISSIMO, qui est et demeure titulaire de tous ses droits de propriété intellectuelle, et notamment sur le contenu de ses sites internet (en particulier contenu rédactionnel, images et illustrations), sur la marque et le logo MEDISSIMO, sur les Produits ainsi que sur les noms de domaine associés aux sites, ce que le Client reconnaît et s'engage à respecter.

7.2 Confidentialité. Chaque Partie s'engage expressément, pendant la durée du Contrat et pendant DEUX (2) ans suivant sa cessation pour quelle que cause que ce soit, à assurer la confidentialité de tous les documents et informations reçus de l'autre Partie, de quelque forme et nature qu'elles soient et quel que soit le format de communication (oral ou écrit) (les « **Informations Confidentielles** »), selon les meilleurs standards professionnels en vigueur, et, en conséquence, s'en interdit toute divulgation à un tiers en l'absence d'autorisation de l'autre Partie. A la cessation du Contrat, chacune des Parties restituera à l'autre les Informations Confidentielles qui la concerne et détruira les copies en sa possession.

7.3 RGPD. Chacune des Parties s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables à la protection des données à caractère personnel concernant l'autre Partie (en ce compris les personnes physiques concernées de l'autre Partie). A ce titre, chacune des Parties précise que la finalité du traitement est l'exécution du Contrat, pour sa durée ainsi que celle de la garantie et des délais de prescription. Chacune des Parties s'engage à prendre les mesures pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données ainsi collectées, qui ne seront, en aucun cas, transférées à quelque tiers de que ce soit qui n'assurerait pas les mêmes garanties. Chacune des Parties rappelle que l'autre Partie (en ce compris les personnes physiques concernées de l'autre Partie) dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression et d'effacement de ses données personnelles et de minimisation du traitement et d'opposition pour des motifs légitimes au traitement, ainsi que du droit de définir des directives post-mortem, pouvant être exercés, pour MEDISSIMO, à l'adresse figurant en en-tête des CGV, ainsi que du droit de former une réclamation auprès de l'autorité de protection des données personnelles compétente (en France, la CNIL). Pour plus d'informations, le Client peut consulter la [politique de confidentialité de MEDISSIMO](#).

ARTICLE 8. - RESILIATION – REGLEMENT DES DIFFERENDS

8.1 Le Contrat cesse de plein droit et de façon automatique, par la réalisation de la vente ou en cas d'inexécution d'une obligation visée aux articles 3, 6 ou 7 du Contrat et après une mise en demeure adressée par le créancier de l'obligation par LRAR à l'autre Partie, restée infructueuse à l'expiration d'un délai de DIX (10) jours suivant la réception de la mise en demeure. Le non-respect des CGV par le Client pourra entraîner la résiliation du Contrat et/ou la suspension du compte du Client.

8.2 Le Contrat est réputé avoir été exécuté au siège social de MEDISSIMO. Les CGV et le Contrat sont régis par le droit français, à l'exclusion de tout conflit de loi qui

impliquerait l'application d'un autre droit. La convention des nations unies du 11 avril 1980 (Convention de Vienne) est inapplicable.

Le Client

8.3 A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE DANS LES TRENTE (30) JOURS SUIVANT SA SURVENANCE, TOUT DIFFEREND DU CONTRAT ENTRE LES PARTIES SERA SOUMIS

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

V1-26112021